

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-montignies-ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ANATOMIE DESCRIPTIVE ET TOPOGRAPHIQUE 2			
Ancien Code	PAEG1B77ERG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAER1770		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Dimitri TEODOROIU (teodoroiud@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'enseignement propose une étude descriptive et une visualisation spatiale de l'anatomie humaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Acquis d'apprentissage visés

Cette unité contribue au développement des compétences ci-dessus.

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant aura acquis des connaissances fondamentales en anatomie descriptive. L'étudiant aura acquis la terminologie anatomique adaptée à l'étude des structures anatomiques, connaîtra les caractéristiques générales des constituants de la cavité thoracique et de la cavité abdomino-pelvienne ainsi que de leurs contenus.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B77ERGA Anatomie descriptive et topographique 2

20 h / 1 C

Contenu

Cette activité d'apprentissage abordera sous différents aspects (arthrologie, myologie, viscères, etc) le tronc, la cavité thoracique, la cavité abdomino-pelvienne et l'anatomie de l'appareil urinaire.

Démarches d'apprentissage

Cours théorique avec utilisation du système multimédia, participation active des étudiants, et travaux pratiques (TP)

participatifs, obligatoires, sur pièces anatomiques permettant l'intégration de la matière vue en théorie.
Sur base des cours disponibles sur la plateforme, il est demandé aux étudiants de préparer le cours avant les présentations théoriques.
L'entrée en salle de travaux pratiques sera autorisée que si l'étudiant est en ordre de matériel (gants et sarrau) et s'il présente ses notes reprenant le thème de la séance de TP.

Dispositifs d'aide à la réussite

Pour les étudiants inscrits au BLOC 1, des travaux pratiques (TP) à présence obligatoire sont organisés comme complément et support au cours théorique.
Explications sur sollicitation des étudiants.

Lors des TP les étudiants devront participer activement aux activités propres à la manipulation et l'intégration de la matière.

Sources et références

NETTER (2019), Atlas d'anatomie humaine, 7e édition, Masson
MOORE (2017), DALLEY et AGUR, Anatomie médicale, 4e édition, De boeck

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Ouvrages de référence conseillés, présentations multimédia, notes de cours disponibles sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Évaluation écrite en session.

Dès la deuxième absence sans motif légitime aux TP, un point par absence sera enlevé à la note finale de l'activité d'apprentissage. L'absence non justifiée correspond à une absence qui n'est pas couverte par un certificat médical ou pour raison d'un motif légitime.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Conformément au règlement spécifique, aucune dispense partielle ne sera accordée !

Les étudiants qui ont déjà suivi les TP et qui sont inscrits en poursuite d'études n'ont pas l'obligation d'être présents aux TP d'anatomie descriptive et topographique 2.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).